

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

---

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 436

présenté par  
M. Ferrand

-----

### ARTICLE 51 BIS B

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'entre eux »

les mots :

« de ces assurés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.